

## Indice de perception de la corruption 2012 Note synthétique sur la méthodologie

Suivant un processus d'évaluation rigoureux, d'importants changements ont été apportés à la méthodologie en 2012. La méthode que nous employons pour regrouper différentes sources de données a été simplifiée et fait désormais appel à des données collectées sur un an seulement. Cette méthode va surtout nous permettre de pouvoir comparer les notes au fil du temps, ce qui n'était pas possible jusqu'alors. Etant donné les changements dans la méthodologie, il est important de noter que les notes obtenues par les pays en 2012 ne peuvent être comparées à celles de 2011 ou des éditions précédentes. La comparaison d'une année à l'autre ne sera possible qu'à partir de 2012.

Le calcul de l'IPC suit les étapes ci-dessous :

- 1. Sélection des sources de données : l'indice de perception de la corruption (IPC) 2012 est un indicateur global qui rassemble des données provenant d'un certain nombre de sources différentes. Chaque source de données doit remplir les critères suivants pour être incorporée dans l'indice de perception de la corruption :
  - Mesurer la perception de la corruption du secteur public ;
  - Se baser sur une méthodologie fiable et valide, qui classe et note plusieurs pays selon la même échelle;
  - Provenir d'une institution crédible et être répétée régulièrement ;
  - Permettre une variation suffisante entre les notes pour pouvoir différencier les pays.

L'IPC 2012 est calculé en utilisant différentes sources de données provenant d'institutions indépendantes qui enregistrent les perceptions de la corruption sur un an. Ces sources sont exposées en détail dans le document de description des sources accompagnant l'IPC.

- 2. Standardisation des sources de données sur une échelle allant de 0 à 100 ; 0 correspondant au plus haut niveau de corruption perçue et 100 correspondant au plus bas niveau de corruption perçue. On soustrait pour cela aux différentes notes d'un ensemble de données la moyenne de l'ensemble puis on divise par l'écart-type. Les notes z obtenues sont ensuite ajustées pour avoir une moyenne d'environ 45 et un écart-type d'environ 20, afin que l'ensemble de données corresponde à l'échelle de 0 à 100 de l'IPC.
- 3. Calcul de la note moyenne : pour qu'un pays ou un territoire figure dans l'IPC, trois sources au minimum doivent l'avoir évalué. La note du pays dans l'IPC est alors calculée en faisant la moyenne des notes standardisées disponibles pour ce pays ou territoire. Les notes sont arrondies à des nombres entiers.
- **4. Indiquer la marge d'erreur :** l'IPC est accompagné d'une erreur type et d'un intervalle de confiance associés à la note, qui indiquent la variation dans les notes des sources de données disponibles pour ce pays ou territoire.